

Procès du financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy : « Les victimes du terrorisme n'oublent rien »

Pascale Égré

Danièle Klein avait 29 ans quand son frère Jean-Pierre Klein a péri dans [l'attentat contre le DC-10 d'UTA](https://www.leparisien.fr/archives/la-france-demande-l-extradition-d-un-proche-de-kadhafi-18-03-2012-1911231.php) (https://www.leparisien.fr/archives/la-france-demande-l-extradition-d-un-proche-de-kadhafi-18-03-2012-1911231.php), le 19 septembre 1989 (170 victimes dont 54 Français). Sa soif de justice contre la Libye de Mouammar Kadhafi, organisatrice de cet acte terroriste, et en particulier contre Abdallah Senoussi, l'ancien chef des services secrets libyens, n'a jamais été assouvie.

Ni par le procès de 1999, qui avait abouti à la condamnation par contumace, de ce dernier à la perpétuité et à la délivrance d'un mandat d'arrêt international à son encontre, ni par le versement d'indemnités aux familles françaises par la Libye en 2004.

Avec une vingtaine d'autres proches des victimes, défendus par Mes Laure Heinich et Vincent Ollivier, Danièle Klein se constituera partie civile au procès des financements libyens de la campagne électorale [de l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy](https://www.leparisien.fr/politique/nicolas-sarkozy/). (https://www.leparisien.fr/politique/nicolas-sarkozy/).

Pourquoi cette démarche ?

DANIÈLE KLEIN. Nous, les familles du DC-10, et moi en particulier, notamment du fait de mon engagement au sein de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), nous nous informons beaucoup. Dès que je vois écrit « Kadhafi », « Libye » et « Abdallah Senoussi » quelque part, mon cœur bat beaucoup plus vite. Cela a été le cas quand j'ai commencé à suivre l'enquête de Mediapart et vu apparaître ces noms il y a une dizaine d'années.

Puis, quand j'ai appris [que la justice française s'emparait de l'enquête](https://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-libyenne-un-dossier-de-plus-en-plus-lourd-pour-nicolas-sarkozy-16-10-2020-8403566.php) (https://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-libyenne-un-dossier-de-plus-en-plus-lourd-pour-nicolas-sarkozy-16-10-2020-8403566.php). À nos yeux, le dossier montre que l'attentat du DC-10 d'UTA est au cœur d'une affaire de corruption politico-financière où le nom d'Abdallah Senoussi figure partout. Pour moi, comme pour ma nièce et mes soeurs, se constituer parties civiles à ce procès s'est imposé comme une évidence. Nous serons là ce lundi à l'ouverture des débats.

Lors d'un récent entretien à Mediapart, vous parlez d'un « sentiment de trahison » : envers qui et pour quelles raisons ?

Les documents recueillis durant l'instruction tendent à démontrer que [la constitution de ce pacte de corruption avec la Libye de Kadhafi est un marchandage](https://www.leparisien.fr/faits-divers/nicolas-sarkozy-a-pactise-avec-kadhafi-quels-sont-les-soupcons-du-parquet-national-financier-12-05-2023-WRYX3DYUCRE-AJPSVHLNXI4UHNQ.php) (https://www.leparisien.fr/faits-divers/nicolas-sarkozy-a-pactise-avec-kadhafi-quels-sont-les-soupcons-du-parquet-national-financier-12-05-2023-WRYX3DYUCRE-AJPSVHLNXI4UHNQ.php) : il s'agirait d'obtenir de l'argent libyen en échange d'un certain nombre de contreparties. Parmi celles-ci : trouver un moyen d'effacer le mandat d'arrêt international qui pèse sur la tête d'Abdallah Senoussi, l'homme des basses oeuvres du dictateur libyen, qui est aussi son beau-frère (deux proches de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et Brice Hortefeux, le rencontrent secrètement à trois mois d'intervalle en 2005, selon les juges d'instruction).

Or à l'époque, en tant que ministre puis une fois élu président, Nicolas Sarkozy était présent aux commémorations de l'attentat du 19 septembre 1989. Il a même reçu les familles à l'Élysée en décembre 2007 quand Kadhafi est venu planter sa tente à Paris et que nous protestions contre cette visite. Les familles endeuillées étaient très choquées, mais Nicolas Sarkozy avait eu le courage de nous recevoir. Nous avons le sentiment aujourd'hui qu'il nous a trahies et que la clé de cette énigme diplomatique, l'accueil du dictateur cinq jours à Paris, pourrait être une des faveurs accordées dans ce dossier de soupçons de corruption gravissime.

PODCAST. [1/2] Affaire « Sarkozy-Kadhafi » : l'ex-président jugé pour le financement présumé libyen de sa

campagne 2007

Craignez-vous que votre constitution de partie civile soit contestée ?

Avec nos avocats, Mes Laure Heinich et Vincent Ollivier, nous nous attendons à tout. À ce qu'on nous dise : « Vous n'êtes pas légitimes à être là. » J'espère que les parties adverses réfléchiront avant d'oser dire que nous n'avons pas notre place à ce procès ! Car ce serait à nos yeux insulter la mémoire des 170 morts de l'attentat et laisser croire que les victimes d'attentats ne pèsent rien dans notre démocratie, alors que justement cette semaine, nous honorons solidairement les victimes des attentats de 2015.

Parce que nous, victimes du terrorisme, sommes aussi des citoyennes et des citoyens dont la parole doit être entendue et qu'il ne s'agit pas cette fois d'une affaire jugeant un coup de fil à un magistrat (<https://www.leparisien.fr/faits-divers/condamnation-de-nicolas-sarkozy-comment-va-fonctionner-son-bracelet-electronique-18-12-2024-QHZLPUU5NVALVM6R2VX2MWCA34.php>) (elle fait allusion à l'affaire Bismuth) mais d'un dossier gravissime de corruption présumée au plus haut niveau.

Vous êtes en colère...

Oui, parce que ce dossier suggère que des hommes politiques ont pensé que le terrorisme n'est finalement pas si grave. Que ces 170 morts de l'attentat du DC-10 d'UTA ne comptent pas tant que ça. Que leurs familles auraient oublié. Non ! Les victimes du terrorisme n'oublient rien, elles ont leur place dans la société et il faut que plus jamais on n'ose marchander un attentat pour privilégier un pouvoir politique.

C'est inédit et c'est bouleversant, car ce sont les fondements de la démocratie qui sont atteints. Que va-t-il sortir de ce procès sinon l'idée que les hommes politiques sont tous des « pourris », qu'ils font ce qu'ils veulent de la confiance qu'on leur accorde ? Que va-t-il en sortir, sinon le risque d'accroître les idées extrémistes et brutales en cassant la confiance que les citoyens accordent à ceux et celles qu'ils élisent.

Une quinzaine de personnes ont décidé de se joindre à votre démarche...

Oui, et chacun se constituera partie civile individuellement. Cela a été une décision lourde à prendre, y compris pour des raisons logistiques et financières. Pour faire face aux frais, notamment d'avocats, nous avons lancé une cagnotte de soutien (<https://www.leetchi.com/fr/c/soutien-aux-familles-du-dc10-parties-civiles-au-proces-sarkozy-kadhafi-1185218>). Parmi ces proches, il y a par exemple Yohanna Brette, qui a perdu sa mère, hôtesse de l'air à bord de l'avion. Elle avait un an et demi au moment de l'attentat. Elle n'a vécu sa vie qu'avec l'histoire du DC-10. Elle est aujourd'hui maman à son tour et veut être là pour sa fille.

Cet article est paru dans Le Parisien (site web) (<https://www.leparisien.fr/faits-divers/proces-du-financement-libyen-de-la-campagne-de-nicolas-sarkozy-les-victimes-du-terrorisme-noublent-rien-06-01-2025-1BAZ5DEVYVAUDCKZRJVE5QF7OY.php>)

© 2025 Le Parisien. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20250106-PFR-9c48c10fc2ad330f8ad53d857b6c02186c5d40f4